

Le contrôleur White est alors un puissant promoteur de l'action dans le Nord (voir doc. 99). À la fin de 1902, Sifton en vient à partager et même à dépasser son zèle (doc. 105). Cependant, White commence rapidement à se sentir irrité par les directives impérieuses de Sifton, notamment parce que celui-ci n'est pas le ministre ayant autorité officielle sur la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest<sup>14</sup>. D'autres difficultés émergent à la suite de l'intervention du ministère de la Marine et des Pêcheries qui s'était forgé une réputation notoire de favoritisme et de corruption. White se sent poussé à prendre des mesures hâtives et croit que la police sera tenue responsable des piètres résultats éventuels des plans formulés par les autres ministères. En dépit des différends bureaucratiques subséquents, deux expéditions sont mandatées en 1903, et des postes sont établis à Fort McPherson, sur l'île Herschel et à Cap Fullerton.

Un autre résultat important de l'intérêt que porte Sifton à l'Arctique est le rapport sur la souveraineté rédigé par W.F. King (voir docs 128 et 138). Celui-ci représente la première tentative détaillée d'un fonctionnaire canadien d'examiner la question du titre du Canada sur l'archipel dans ses menus détails. Il est loin d'être parfait : Dawson était décédé en 1901, et à défaut de pouvoir tirer profit de ses connaissances pour se documenter, King semble parfois avoir eu de la difficulté à comprendre le comment et le pourquoi de la situation. Quoi qu'il en soit, son rapport conclut avec justesse que même si la souveraineté du Canada n'est pas clairement établie à certains égards, de toute évidence, l'exercice de la compétence gouvernementale dans le Nord est la façon de la renforcer<sup>15</sup>.

Le géographe du ministère de l'Intérieur, James White (figure 15), produit les cartes qui accompagnent le rapport de King. Autrefois membre de la CGC, White travaille en étroite collaboration avec Dawson et Deville et, visiblement, il élabore la théorie des secteurs avec beaucoup d'intérêt. La découverte de nouvelles îles dans l'archipel par l'explorateur norvégien Otto Sverdrup, lors de son expédition de 1898 à 1902, semble avoir causé peu, sinon aucune inquiétude chez les politiciens canadiens; mais White comprend rapidement les conséquences éventuelles touchant la question de la souveraineté.

Le décret du Conseil de 1897 sollicitait une loi pour approuver les frontières qu'il établissait. Cependant, en 1898, le nouveau ministre de la Justice de l'époque, David Mills, avait conclu qu'une loi en ce sens n'était pas nécessaire de sorte qu'aucune en ce sens ne fut jamais adoptée (docs 89 et 90). Ainsi, White s'inquiète du risque que les frontières ne soient pas valables<sup>16</sup>, car cela viendrait museler le Canada dans toute contestation de toute revendication ultérieure de la Suède-Norvège (ou après la séparation des deux pays en 1905, par la nouvelle Norvège indépendante) fondée sur les découvertes de Sverdrup. Bien qu'il ait

---

<sup>14</sup> Note de Lord Minto, 20 October 1902, BAC, MG 27 II B-1, vol. 2.

<sup>15</sup> W.F. King, *Report upon the Title of Canada to the Islands North of the Mainland of Canada* (Ottawa: Government Printing Bureau, 1905), p. 8.

<sup>16</sup> White, "Place-Names in Northern Canada," *Transactions of the Royal Society of Canada*, 3rd ser., vol. 4 (1910), sec. 4, p. 37n.